

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRÈS LE TRIBUNAL DE PÔLICE DE  
AJACCIO  
Rue GENERAL FIORELLA - B.P. 327  
20179 AJACCIO

**INFORMATION**

L'Officier du Ministère Public

à

Maître DEHAN SCHINAZI AVOCATS  
174 Rue de Courcelles  
75017 PARIS

Références à rappeler : RO

— PV

AFM :

Rédacteur :

Vos Réf. :

Maître,

En réponse à votre courrier dans lequel vous avez formulé une réclamation consécutivement à l'envoi de 18 avis d'amendes forfaitaires majorées

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE** ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3 ART A 121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE** ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE** ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE  
ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à : en date du  
par procès verbal n° : dressé par : avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE  
ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à : en date du  
par procès verbal n° : dressé par : avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE  
ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à : en date du  
par procès verbal n° : dressé par : avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE  
ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1 AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à : en date du  
par procès verbal n° : dressé par : avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE  
ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à : en date du  
par procès verbal n° : dressé par : avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE  
ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à : en date du  
par procès verbal n° : dressé par : avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :



- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1.AL.3 ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à : \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par : \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_

- 1 fois **026962** STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE DANS UNE AIRE PIETONNE ART.R.417-10 §III 6°, §I, ART.R.110-2, ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-10 §IV C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à : \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par : \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_

- 1 fois **007588** ARRET OU STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE SUR UNE VOIE PUBLIQUE SPECIALEMENT DESIGNEE PAR ARRETE ART.R.417-10 §II 10°, §I, ART.R.411-25 AL.3, ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.L.2213-2 2° C.G.C.T. ART.R.417-10 §IV C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à : \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
, par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par : \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_

Appartenant aux dossiers :

Après examen de cette réclamation, j'ai l'honneur de vous informer que:

-Concernant les 16 infractions de Non Transmission de l'Identité du Conducteur, je renonce à l'exercice des poursuites.

-Concernant les 2 infractions de Stationnements gênants, je consens à ramener le montant des 2 amendes au tarif initial.

Aussi, j'invite l' \_\_\_\_\_ à régler par chèque d'un montant de 70€ (2 x 35€) à l'ordre du Trésor Public sous trois semaines **UNIQUEMENT** à l'adresse suivante, en joignant le présent courrier :

TRESORERIE GRAND AJACCIO  
Avenue Eugène Macchini  
CS 50114  
20177 AJACCIO Cedex 1

Passé ce délai, les amendes forfaitaires majorées ne seront pas annulées et elle devra la totalité du montant figurant sur ses avis.

Si elle a déjà réglé auprès du Trésor Public, je l'invite à n'effectuer aucun autre paiement mais transmettre ce courrier auprès de ce service.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à AJACCIO, le 28/01/2021

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

